

Ref : CA2020/08

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JANVIER 2020

**DÉLIBÉRATION PORTANT ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES
DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 24 janvier 2020 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles R.719-52 à R.719-112,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable et publique,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **DÉCIDE à l'unanimité d'autoriser l'admission en non-valeur d'un ensemble de créances d'un montant de 243,16€, tel que défini en pièce ci-jointe à la présente délibération.**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 24 janvier 2020.

Nombre de membres présents	10
Nombre de membres représentés	16
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	26
Nombre de votes pour	26
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 13/03/2020

Transmis à Mme la Rectrice d'Académie de Bordeaux le : 18/02/2020